

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour »: 27

- dont « contre »: 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/144

**OBJET : FORTIFICATIONS : CONVENTION CCVUSP / AVPVU POUR
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN 2017**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'objet de l'Association de Valorisation du Patrimoine de la Vallée de l'Ubaye [AVPVU], entre autres de participer à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine militaire et de mieux faire connaître l'impact de la présence militaire dans l'histoire et les traditions de la vallée de l'Ubaye ;

CONSIDERANT que l'AVPVU est fortement impliquée dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié communautaire ;

CONSIDERANT que l'AVPVU propose de recruter des guides et organiser des visites dans les fortifications suivantes : batterie des Caurres, ouvrages Maginot de saint-Ours Haut et Roche-la-Croix ;

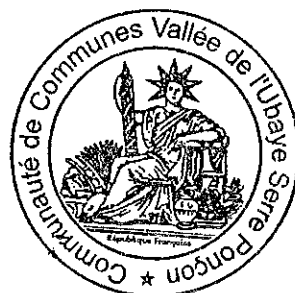
VU le projet de convention d'occupation du domaine public qui lui est soumis, définissant les modalités de mise à disposition des fortifications précédemment citées par la CCVUSP à l'AVPVU ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

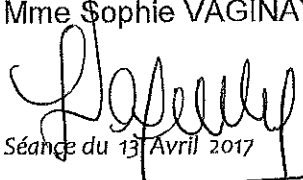
- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est proposé ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette mise à disposition
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.


Séance du 13 Avril 2017